



REPUBLIQUE DU NIGER

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MADAME AICHATOU BOULAMA KANÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR, A L'OCCASION DE LA SOIXANTE DIXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.

NEW YORK, LE 02 OCTOBRE 2015

Monsieur le Président,

C'est pour moi, un réel plaisir et un immense privilège de prendre la parole devant cette auguste Assemblée, en ce moment historique de célébration du 70ème anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais, avant tout propos, **Monsieur le Président**, vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la tête de cette 70^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale.

Votre vaste expérience des questions internationales et parlementaires, combinée à vos éminentes qualités personnelles et professionnelles constituent un gage de succès de nos travaux.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, Monsieur SAM KAHAMBA KUTESA pour avoir présidé avec brio aux destinées de la 69^{ème} Session.

A l'endroit du Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Ban KI-moon, je tiens à réitérer toute la reconnaissance de ma délégation pour l'intérêt particulier qu'il a toujours accordé à la recherche de solutions aux multiples défis auxquels l'ONU et ses Etats membres font face.

Monsieur le Président,

La présente session est historique comme je le disais plus haut, et le thème que vous avez choisi pour le débat général de cette année à savoir « **l'ONU à 70 ans: en avant pour la paix, la sécurité et les droits de l'Homme** », est fort opportun puisqu'il constitue à la fois un appel à un bilan d'étape et à une projection sur l'avenir, de l'action de l'ONU au service de la paix et de la sécurité internationales, du développement économique et social et des droits de l'homme.

A cet égard, il y a lieu de se féliciter que les principes énoncés dans la Charte ont résisté à l'épreuve du temps et l'ONU a à son actif un grand nombre de succès.

Ainsi, dans le domaine de la Paix et de la sécurité internationale, notre Organisation a joué un rôle hautement appréciable dans la résolution des conflits et la prévention de plusieurs autres à travers notamment la mise en place d'une diplomatie préventive dans les années 1997.

Aussi, l'adoption en 2001 du Programme d'Action des Nations Unies pour combattre et éliminer le commerce illicite des Armes Légères et de Petits Calibres sous tous ces aspects, celle de la Stratégie Anti Terroriste des Nations Unies en 2006, la relance des Travaux de la Conférence de Désarmement en vue d'élaborer des recommandations concrètes sur le désarmement nucléaire et des mesures pratiques de confiance dans le domaine des Armes classiques, ou plus récemment encore la conclusion du Traité sur le commerce des Armes, sont autant d'actions qui témoignent de la marche en avant de l'ONU pour l'atteinte de ses objectifs.

Au niveau du maintien ou du rétablissement de la paix et la sécurité internationale, les Opérations de maintien de la paix, exécutées de plus en plus avec le concours des organisations régionales, ont connu une importante évolution tant dans leur envergure que

dans leur mandat afin de s'adapter aux situations de crise et de conflits de plus en plus complexes. D'ailleurs, dans les semaines à venir, l'Assemblée Générale discutera de manière approfondie du nouveau rapport du Secrétaire Général sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

A cet égard, il me plait de souligner que le Niger est le 17ème pays contributeur de troupes et de police au plan mondial avec 1826 hommes et femmes en 2015 dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Au plan du règlement pacifique des différends, **la Cour Internationale de Justice**, instituée par la Charte comme organe judiciaire principal des Nations Unies, a contribué à la préservation de la paix internationale, à travers divers arrêts et avis consultatifs ayant permis le règlement pacifique de nombreux différends.

Le Niger, confiant en son rôle, y a fait recours par deux fois dans le cas de différends frontaliers qui l'ont opposé à deux Etats voisins, ce qui a permis non seulement de les régler définitivement, mais aussi de raffermir les relations de bon voisinage et de coopération avec ces pays.

Dans le même ordre d'idées, la conclusion en juillet dernier de l'Accord entre les cinq (5) membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies et l'Allemagne d'une part, et la République Islamique d'Iran d'autre part, au sujet du programme nucléaire de ce dernier, constitue à nos yeux un réel motif de satisfaction.

Monsieur le Président,

Au Moyen-Orient, le conflit israélo palestinien né quelques années après la création de l'ONU demeure encore sans solutions, avec ses lots quotidiens de pertes en vies humaines, majoritairement des civils, en dépit de toutes les initiatives prises par l'ONU et les plans de paix initiés par d'autres membres de la communauté internationale.

Mon pays le Niger reste solidaire avec le peuple palestinien et appuie tous les efforts pouvant aboutir à une paix globale basée sur une solution à deux Etats, avec une Palestine indépendante et viable vivant, côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et les pays voisins. Nous nous réjouissons donc d'avoir assisté le 30 septembre à la levée du drapeau de la Palestine aux côtés des drapeaux des Etats membres ici même aux Nations Unies.

Toujours au Moyen Orient, les situations de guerre qui prévalent **en Syrie, en Irak et au Yémen** sont de réels sujets de préoccupation.

Tout ceci a pour conséquence le lot de souffrances infligées aux populations civiles forcées de chercher refuge ailleurs. Ce qui engendre des crises humanitaires, aujourd'hui éloquentement illustrées par le drame quotidien de l'immigration en mer méditerranée et aux frontières orientales de l'Europe.

En Afrique les situations en cours au Soudan du Sud constitue encore une source de grande préoccupation en dépit de l'accord signé en août dernier.

Au Burkina Faso, nous nous réjouissons du dénouement heureux de la situation et du rétablissement du processus de transition démocratique grâce entre autres, aux efforts de l'Union Africaine et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

En République Centrafricaine, nous saluons le Forum de réconciliation nationale tenu à Bangui et appelons toutes les parties à la mise en œuvre des conclusions qui en sont issues. Toutefois, nous exprimons notre grande préoccupation au sujet des derniers événements intervenus préjudiciables à la sécurité et au respect de l'agenda convenu.

Au Mali, malgré la présence de la MINUSMA et de l'Opération Barkhane, les groupes terroristes n'ont pas cessé de poser des actes criminels visant essentiellement les populations civiles ainsi que les forces de maintien de la paix.

La signature le 20 juin 2015 à Bamako de *l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali* constitue un jalon crucial dans le processus de rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité ainsi que la mise en place des conditions propices pour un développement économique et social du Mali.

La mise en œuvre effective de cet Accord doit être appuyée par toute la communauté internationale.

En Libye, la situation demeure très préoccupante et mérite que la communauté internationale s'y implique davantage afin d'amener les populations libyennes à se réconcilier et lutter ensemble contre les groupes terroristes qui sèment la désolation dans tout le pays.

Nous le constatons tous les jours, leurs activités sont de nature à compromettre les efforts visant une véritable réconciliation nationale, condition sine qua non pour le rétablissement de la paix et de la stabilité, et partant, le développement économique et social auquel aspire légitimement le peuple libyen.

Cette situation constitue également une menace sérieuse à la sécurité du Niger, pays voisin, et au delà, de toute la sous- région sahélo- saharienne.

A cet égard, nous souhaitons de tous nos vœux que le processus de paix que dirige l'ONU à travers le Représentant Spécial du Secrétaire Général, Monsieur Bernardino León, soit couronné de succès.

Monsieur le Président,

À ces situations générales de conflits s'ajoutent l'extrémisme violent et le terrorisme international qui prend de plus en plus une proportion inquiétante, avec l'acquisition d'armements lourds et son ambition de conquérir des territoires propres, exposant ainsi l'humanité à un danger de déstabilisation sans précédent.

L'on peut toutefois se réjouir de la prise de conscience du phénomène par la communauté internationale, du danger qu'il représente, et de son engagement à y faire efficacement face.

Qu'il s'agisse de l'ONU à travers les Résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité ou des actions des Organisations régionales et sous-régionales comme l'Union Africaine, la CEDEAO, la CBLT, l'Union Européenne, l'OCI, la communauté internationale fait montre d'une grande mobilisation pour éradiquer ce fléau.

Quant à la secte **Boko Haram** qui trouble la paix et la quiétude des populations dans le Bassin du Lac Tchad, elle sera sans aucun doute vaincue avec l'opérationnalisation effective

de la Force Mixte Multinationale mise en place par le Cameroun, le Niger, le Nigeria, le Tchad, États membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad, plus le Bénin.

Il nous plaît à ce niveau de remercier les membres du Conseil de Sécurité pour leur Déclaration d'août 2015, par laquelle ils ont exhorté la communauté internationale à apporter tout l'appui nécessaire aux États de la Région, en particulier ceux membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad plus le Bénin.

Pour sa part, le Niger, est activement engagé à combattre le phénomène et, en étroite collaboration avec ses partenaires, a renforcé le Comité national de lutte contre le terrorisme dans toutes ses formes et s'est inscrit dans une dynamique régionale et internationale visant à combattre ce fléau.

Comme l'a d'ailleurs dit le Président de la République du Niger, S.E.Monsieur Issoufou Mahamadou à l'occasion de son discours devant l'auditoire de la prestigieuse université Américaine de Harvard le 3 avril 2015 je cite « La trinité de Clausewitz, peuple-gouvernement-armée, qui a toujours été recherchée par le passé, dans les guerres dites industrielles, fonctionne à merveille dans les guerres asymétriques menées par les terroristes. Ceux-ci prétendent mener la Djihad, au nom d'Allah, au nom de l'Islam. Or l'Islam est une religion de paix, de tolérance, de juste milieu. L'Islam prescrit aux musulmans de rechercher le savoir, d'aller chercher, comme le disait le prophète (PSL), la connaissance jusqu'en Chine, d'apprendre du berceau au tombeau. Les terroristes de Boko Haram, comme tous les autres terroristes, ne sont pas des musulmans : au contraire, ils sont les pires ennemis de l'Islam » Pour ces raisons ajoutait-il « Bokoharam n'a pas d'avenir, Bokoharam sera vaincue ». Fin de citation.

Monsieur le Président,

En matière de Droits de l'Homme, depuis l'adoption le 10 décembre 1948 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous avons assisté à un développement impressionnant du droit international des droits de l'homme, par la conclusion de nombreux instruments juridiques internationaux couvrant presque tous les aspects en la matière y compris des droits nouveaux.

Parallèlement d'important progrès ont été enregistrés dans la codification du droit international.

Monsieur le Président,

Concernant le défi de la migration, nous nous réjouissons que la communauté internationale se préoccupe de cette importante question en vue d'un traitement adéquat et nécessairement global.

Pour notre part, le Niger à la fois pays d'origine, pays d'accueil et pays de transit, il nous paraît impérieux de trouver d'une part, des solutions palliatives immédiates permettant de juguler l'immigration clandestine et démanteler l'économie criminelle qui la soutend, et d'autre part résoudre le problème en s'attaquant aux causes profondes de la migration dans les zones d'origine, causes qui sont d'ordre sécuritaire dans les foyers de conflit, d'ordre écomico-climatique et parfois d'ordre politique notamment la mal gouvernance.

Monsieur le Président,

Dans le **domaine du développement économique et social**, le système des Nations Unies (SNU), à travers les activités opérationnelles de ses Agences, Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées, a apporté aux Pays en développement dès leur accession à la souveraineté internationale une aide importante en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et des projets de développement.

C'est avec satisfaction que j'observe que le système des Nations Unies a agi en partenaire neutre et de confiance dans le cadre de l'appui aux Gouvernements à asseoir leurs leadership, à remplir ses engagements internationaux et à mettre en œuvre leur stratégie de développement .

Mon pays le Niger, pour rappel, a adhéré à l'ONU le 20 septembre 1960 sous le parrainage de la Tunisie dont je salue au passage l'amitié constante en ce 70ème anniversaire de notre organisation commune. Depuis cette date, le Niger est résolument engagé dans la solidarité internationale et se félicite en cette circonstance solennelle du nouveau tournant pris par l'ONU pour aller au-delà des OMD et garantir à notre planète l'indispensable mutation pour que les ODD ne soient pas une simple profession de foi mais un réel engagement pour un développement global durable.

Monsieur le Président,

« Un nouvel engagement pour l'action » est un engagement en faveur des peuples auxquels il faut garantir la paix, la stabilité et le développement, c'est un engagement pour renforcer à l'échelle du monde l'esprit du partage et de la solidarité, c'est un élan pour briser les barrières des inégalités entre nations et celles des revenus au sein des nations. C'est enfin construire un monde plus juste et plus humain.

C'est pourquoi, le Niger considère que intitulé, « *Transformer notre Monde : le Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030* », que nous venons d'adopter, constitue une heureuse opportunité qu'il convient de mettre en œuvre de manière efficace et effective.

Ces engagements auxquels nous venons tous de souscrire n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans un effort de solidarité agissante et de partenariat renouvelé. Le système des Nations Unies doit constituer un acteur important dans la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et les 169 cibles qui s'y rattachent, ainsi que des Moyens de Mise en œuvre et du mécanisme de suivi et examen, tels que prévus par le Programme.

J'ose espérer que ce dispositif parachèvera les avancées enregistrées avec les OMD et sera en mesure de répondre aux défis auxquels nous faisons face, pour la réalisation de « l'avenir que nous voulons » c'est-à-dire, le bien-être économique, social et environnemental pour tous.

J'ose également espérer que ce dispositif prendra en compte le lien étroit qui existe entre **sécurité, développement et climat**.

Il convient de saluer également le **Programme d'Action d'Addis- Abéba sur le financement du développement** adopté en juillet 2015, à travers lequel les partenaires ont réaffirmé leur engagement à appuyer les efforts des pays en développement en vue d'une croissance économique et sociale inclusive et d'un développement durable, au moyen, notamment d'une Aide Publique au Développement accrue, prévisible et stable, et d'autres sources de financement, publiques et privées.

Monsieur le président

Alors que les plaies laissées par les Programmes d'ajustement structurels des années 1980 à 1990 ne se sont pas cicatrisées, la crise économique et financière de 2008 est venue soumettre à rude épreuve l'élan de reprise de la croissance amorcée dans les années 2000. Les économies des pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, notamment les pays en développement sans littoral, les Pays les Moins Avancés et les Petits Etats Insulaires en Développement, en ont été les plus touchées.

A cet égard, je voudrais relever toute l'importance que représente pour nous l'accélération de la mise en œuvre intégrale des engagements souscrits au titre du Programme d'Action d'Istanbul pour les Pays les Moins Avancés et le Programme d'Action de Vienne pour les Pays en Développement sans Littoral.

Nous fondons également l'espoir que le **Sommet de Paris** sur le climat sera sanctionné par un instrument juridique contraignant comportant des mesures efficaces pour l'atténuation des effets des changements climatiques, l'adaptation des pays à ces effets et la résilience des populations face à leurs conséquences, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée. Dans le même sens, les engagements relatifs au Fonds Vert pour le Climat doivent non seulement être respectés, mais aussi accélérés. Nous saluons au passage tous les efforts que le Gouvernement français, sous le leadership du Président François Hollande, déploie en vue de garantir la réussite de cette rencontre climatique historique.

Il importe aussi de redoubler d'efforts en vue du respect des engagements réaffirmés dans le Programme d'Action d'Addis-Abéba pour le financement du développement, le document final du Sommet sur le Programme de développement pour l'après 2015, et les mesures qui auront été décidées à la COP21 sur le climat.

Quant au Niger, il poursuit l'exécution d'un Programme de Développement Economique et Social jusqu'à fin 2015, dont l'objectif général vise la croissance économique et l'accès de tous les nigériens aux services sociaux de base.

Un nouveau Programme de Développement prendra le relais après 2015, il sera une déclinaison de la **Stratégie de Développement Durable pour une Croissance Inclusive (SDDCI) Vision Niger 2035**, d'où l'importance pour le Niger d'une mobilisation conséquente et adéquate des moyens de mise en œuvre matériels et financiers ainsi que de l'assistance en matière de renforcement des capacités, de facilitation du commerce, de technologies et d'investissements privés.

Dans le même temps, au plan politique, la bonne gouvernance démocratique, facteur essentiel de tout développement sera renforcée et durablement enracinée. A cet égard, le Niger est sur le point d'organiser en début 2016 une série d'élections pour le renouvellement

des mandats de ses institutions. Ces élections, présidentielles, législatives et locales seront transparentes, libres et inclusives. J'invite tous les partenaires à accompagner le Niger dans cette entreprise de consolidation de la démocratie dans mon pays.

Monsieur le Président,

Le système international a également besoin d'une gouvernance démocratique. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il est clairement reconnu que les problèmes auxquels nous faisons face sont d'ordre planétaire, et méritent par conséquent, des réponses de même nature à travers un multilatéralisme intégral.

Ce 70^e anniversaire de l'ONU devrait être mis à profit pour examiner son fonctionnement et avancer dans la détermination des ajustements nécessaires, afin que l'Organisation reflète les réalités actuelles du monde en particulier au niveau du Conseil de Sécurité.

L'Afrique absente au moment de la création de l'ONU, parce que encore sous domination coloniale, devrait voir corrigée l'injustice historique qui la prive d'une représentation appropriée au sein du Conseil de Sécurité.

Conformément au Consensus d'Ezulwini et aux délibérations de l'Union Africaine, notre continent, doit être représenté dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents, à concurrence de 2 places pour les premiers et de 5 pour les seconds.

De même, l'Assemblée Générale qui est l'organe principal plénier par excellence devrait être revitalisé, afin de renforcer son rôle dans la recherche de solutions aux divers défis et ce, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte.

Le Niger croit au multilatéralisme, à une solidarité soutenue entre les peuples et aux vertus du dialogue entre les Etats.

Au nom de ces vertus, nous saluons le rétablissement des relations diplomatiques entre les États Unis d'Amérique et Cuba formulons le vœu que le 70^e anniversaire de l'ONU coïncide avec la fin de l'embargo économique contre ce pays.

Je vous remercie de votre attention.